



GUIDE PRATIQUE DE L'ÉTUDIANT 2023-2024

Mise à jour : 11/01/2024

Licence 1 STAPS

Sciences & Techniques des Activités Physiques et Sportives

Parcours général
Parcours kinésithérapie
Parcours Licence accès santé (LAS)

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE
UFR SESS-STAPS


UPEC
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL



SOMMAIRE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
1 – Contacts de la Licence 1 STAPS.....	3
2 – Le calendrier universitaire 2023/2024	6
3 – Les enseignements de la L1 STAPS parcours général & kiné.....	7
4 – Modalités de la Licence 1 STAPS parcours kinésithérapie	9
5 – Les enseignements de la L1 STAPS LAS (Accès santé)	11
6 – Modalités de la Licence 1 STAPS Accès Santé (LAS).....	13
7 – Les campus de l’UPEC.....	15
8 – Les installations sportives de Créteil.....	18
9 – Les installations sportives de Sénart	20
II – A LA RENTRÉE.....	21
1 – Réaliser votre inscription administrative et pédagogique	21
2 – Activer votre compte numérique	21
3 – Connaître votre emploi du temps.....	22
5 – Bénéficier d’un régime dérogatoire chaque semestre	23
6 – Vous inscrire à la FFSU (facultatif).....	23
III – AU COURS DE L’ANNÉE.....	24
1 – Vous informer.....	24
2 – Communiquer par email avec l’administration et les enseignants.....	24
3 – Justifier vos absences.....	25
4 – Etre dispensé de pratique sportive	25
5 – Déclarer un accident survenu en cours de sport.....	25
6 – Vous présenter aux examens (session 1)	26
Avertissement concernant la triche aux examens.....	26
7 – Connaître vos résultats et consulter vos copies	27
Signaler une anomalie à propos de vos résultats.....	27
8 – Vous présenter au rattrapage (session 2)	28
9 – Redoubler ou bénéficier du statut d’AJAP.....	29

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

1 – Contacts de la Licence 1 STAPS

Gestionnaire de scolarité

Vilayvanh NGUYEN
01 45 17 44 06
Vilayvanh.nguyen@u-pec.fr

Horaires d'ouverture de la scolarité :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Mardi	9h00 - 12h30	14h - 16h30
Mercredi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Jeudi	9h00 - 12h30	14h - 16h30
Vendredi	télétravail	télétravail

Adresse :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
Scolarité Licence 1 STAPS – bureau 106 - site de Duvauchelle
27 avenue Magellan
94000 CRÉTEIL.

Responsables pédagogiques

Site de Créteil
Jérôme FRIGOUT : jerome.frigout@u-pec.fr
Site de Sénart
Thierry PINJON: thierry.pinjon@u-pec.fr

Directrice du département STAPS

Bénédicte RAQUIN
benedicte.raquin@u-pec.fr

Directeur des études

Guillaume DIETSCH
guillaume.dietsch@u-pec.fr

Responsable de scolarité

Elise CHESSARI
elise.chessari@u-pec.fr

Responsable de scolarité adjoint

Tony REZKI
tony.rezki@u-pec.fr

Enseignants tuteurs

En L1 STAPS, vous êtes répartis dans quinze groupes sous la direction d'un tuteur pédagogique. Il y a 11 groupes sur le site de Créteil et 4 groupes sur le site de Sénart.

	Nom du tuteur pédagogique	Adresse e-mail
Groupe 1	Christophe BORDENAVE	christophe.bordenave-biben@u-pec.fr
Groupe 2	Hélène BOSSÉ	helene.bosse@u-pec.fr
Groupe 3	Jeanne RIZZA	jeanne.rizza@u-pec.fr
Groupe 4	Benjamin LE GALL	benjamin.legall@u-pec.fr
Groupe 5	Nathalie DUROUX	duroux@u-pec.fr
Groupe 6	Olivier LARIVIÈRE	olivier.lariviere@u-pec.fr
Groupe 7	Guillaume DIETSCH	guillaume.dietsch@u-pec.fr
Groupe 8	Kristell SANQUER	kristell.sanquer@u-pec.fr
Groupe 9	Matthieu DEJEAN	matthieu.dejean@u-pec.fr
Groupe 10	Pascale JEANNIN	pascale.jeannin@u-pec.fr
Groupe 11	Jérôme FRIGOUT	jerome.frigout@u-pec.fr
Groupe 12	Thierry PINJON	thierry.pinjon@u-pec.fr
Groupe 13	Sébastien LACROIX	sebastien.lacroix@u-pec.fr
Groupe 14	Olivier DEGRENNE	olivier.degrenne@u-pec.fr
Groupe 15 LAS	Ingrid MASSON	ingrid.masson@u-pec.fr

Groupes de Créteil
Groupes de Sénart

Autres enseignants

Nom de l'enseignant	Discipline	Adresse e-mail
ANANI Fatima	Anglais	fatima.anani@u-pec.fr
BURONFOSSE Jennifer	Anglais	jennifer.buronfosse@u-pec.fr
DEBANNE Thierry	Psychologie	thierry.debanne@u-pec.fr
ESPARRE Christophe	Handball Initiation	Christophe.esparre@u-pec.fr
FONCLAUD David	Step	david.fonclaud@u-pec.fr
JAUNET Marie-Françoise	Physiologie	marie-francoise.jaunet-devienne@u-pec.fr
MARSILLE Anne-Valérie	Anglais	anne-valerie.gouin-marseille@u-pec.fr
RAQUIN Bénédicte	Danse	benedicte.raquin@u-pec.fr

2 - Le calendrier universitaire 2023/2024

Semestre 1	
Rentrée universitaire et début du semestre 1	Lundi 04/09/23
Vacances de la Toussaint	23/10/2023 au 29/10/2023
Semaine de révisions	04/12/23 au 10/12/23
Examens du semestre 1 (partie 1)	11/12/23 au 22/12/23
Vacances de Noël	25/12/2023 au 07/01/2024
Jury du semestre 1	Semaine du 22/01/24
Semestre 2	
Début du semestre 2	Lundi 08/01/24
Vacances de février	19/02/2024 au 25/02/2024
Vacances de printemps	15/04/2024 au 21/04/2024
Examens du semestre 2	22/04/2024 au 11/05/2024
Jury du semestre 2	Semaine du 27/05/2024
Rattrapage	
Examens du rattrapage	Lundi 10/06/24 au 29/06/24
Jury du rattrapage	Semaine du 08/07/24

SEMESTRE 1

UE 1 (3 ECTS)

ECUE 1.1	ANGLAIS (Ecrit 50 % + Oral 50 %)	3 ECTS
----------	---	--------

UE 2 (3 ECTS)

ECUE 2.1	PROJET PROFESSIONNEL PERSONNALISÉ (PPP) (CC)	3 ECTS
----------	--	--------

UE 3 (9 ECTS)

ECUE 3.1	PHYSIOLOGIE DE L'EFFORT (CC 50 % + CT 50 %)	5 ECTS
ECUE 3.2	ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (CC 50 % + CT 50 %)	4 ECTS

UE 4 (6 ECTS)

ECUE 4.1	SOCIOLOGIE (CC 40 % + CT 60 %)	3 ECTS
ECUE 4.2	PSYCHOLOGIE (CC 40 % + CT 60 %)	3 ECTS

UE 5 (9 ECTS)

ECUE 5.1	ATHLÉTISME (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	2 ECTS
ECUE 5.2	FOOTBALL (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	1.5 ECTS
ECUE 5.3	HANDBALL (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	2 ECTS
ECUE 5.4	GYMNASTIQUE (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	2 ECTS
ECUE 5.5	DANSE (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	1.5 ECTS

SEMESTRE 2

UE 6 (3 ECTS)			
ECUE 6.1	ANGLAIS (Ecrit 50 % + Oral 50 %)	3 ECTS	
UE 7 (3 ECTS)			
ECUE 7.1	STAGE PRÉPROFESSIONNEL (CC)	3 ECTS	
UE 8 (Menu à choisir en fonction de son projet professionnel) - (CC 50 % + CT 50 %)			
	MENU ENSEIGNEMENT MANAGEMENT	MENU ENTRAÎNEMENT	MENU SANTÉ/KINÉ
	Connaissance du mouvement (3 ECTS)	Connaissance du mouvement (3 ECTS)	Connaissance du mouvement (3 ECTS)
	Entraînement et initiation sportive (3 ECTS)	Entraînement et initiation sportive (3 ECTS)	Adaptation santé (3 ECTS)
		Anatomie fonctionnelle (3 ECTS)	Anatomie fonctionnelle (3 ECTS)
UE 9			
	Organisation et gestion des institutions du sport (3 ECTS)	Organisation et gestion des institutions du sport (3 ECTS)	Entraînement et initiation sportive (3 ECTS)
	Histoire du sport (3 ECTS)		
UE 10 (6 ECTS)			
ECUE 10.1	VOLLEY/BASKET (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	1.5 ECTS	
ECUE 10.2	COMBAT (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	1.5 ECTS	
ECUE 10.3	BADMINTON (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	1.5 ECTS	
ECUE 10.4	MES STEP et COURSE A PIED (Pratique step 20 % + Pratique course 20 % + Théorie step 30 % + Théorie course 30 %)	1.5 ECTS	
UE 11 (6 ECTS)			
ECUE 11.1	OPTION D'OUVERTURE	3 ECTS	
ECUE 11.2	MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE (MTU)	3 ECTS	

4 – Modalités de la Licence 1 STAPS parcours kinésithérapie

1°) Le déroulement de l'année

Les étudiants du parcours kiné sont sélectionnés directement sur la plateforme nationale Parcoursup. Aucun basculement ne peut avoir lieu à la rentrée.

Au premier semestre, les étudiants suivent les mêmes enseignements que ceux du parcours général mais passent des examens spécifiques en **physiologie** et en **activité physique adaptée**.

Au deuxième semestre, ils suivent un menu santé-kiné centré sur les enseignements scientifiques dont **anatomie fonctionnelle, adaptation santé, connaissance du mouvement et entraînement et initiation sportive**. Pour le reste, les enseignements sont communs avec le parcours général.

2°) Conditions à remplir

Pour figurer dans le classement élaboré à la fin du second semestre, il est impératif :

- **de passer tous les examens de contrôle continu** y compris pour les étudiants en régime dérogatoire (salariés & sportifs de haut niveau).
- **de valider sa L1 STAPS dès la première session**, toute défaillance étant rédhibitoire.
- **d'obtenir une moyenne supérieure ou égale à 11,5/20 au classement qui comprend les six enseignements suivants** : physiologie de l'effort, activité physique adaptée aux âges et aux publics, anatomie fonctionnelle, adaptation santé, connaissance du mouvement, entraînement et initiation sportive.

3°) Elaboration du classement des étudiants

Le classement de fin d'année est effectué d'après les enseignements et les coefficients suivants :

SEMESTRE 1	
Physiologie	Moyenne CC + CT (coefficient 5)
Activité physique adaptée	Moyenne CC + CT (coefficient 4)
SEMESTRE 2	
Anatomie	Moyenne CC + CT (coefficient 3)
Connaissance du mouvement	Moyenne CC + CT (coefficient 3)
Adaptation santé	Moyenne CC + CT (coefficient 3)
Entraînement et initiation sportive	Moyenne CC + CT (coefficient 3)

4°) Annonce des résultats

Les **30 meilleurs étudiants**, nouveaux bacheliers et bacheliers antérieurs confondus, obtiennent une place dans l'une des trois écoles de kinésithérapie suivantes :

- L'ENKRE de Saint-Maurice, 12 rue du val d'Osne 94410 SAINT-MAURICE (10 places)
- L'IFMK de l'APHP, 8 rue Maria Helena Vieira Da Silva 75014 PARIS (10 places)
- L'EFOM, 118 bis rue de Javel 75015 PARIS (10 places)

Les étudiants sont consultés avant la fin du deuxième semestre pour classer les écoles selon leur ordre de préférence. Celui qui obtient la meilleure place au classement est prioritaire pour le choix de son école et ainsi de suite.

Ils sont ensuite informés par mail de leur affectation et de la procédure d'intégration de leurs écoles.

Les étudiants n'étant pas sélectionnés pour intégrer une école de kinésithérapie peuvent poursuivre leur scolarité en L2 STAPS. En revanche, il n'est pas possible de redoubler en cas de non sélection.

SEMESTRE 1		
UE 1 (3 ECTS)		
ECUE 1.1	ANGLAIS (Ecrit 50 % + Oral 50 %)	3 ECTS
UE 2 (3 ECTS)		
ECUE 2.1	PROJET PROFESSIONNEL PERSONNALISÉ (PPP) (CC)	3 ECTS
UE 3 (12 ECTS)		
ECUE 3.1	PHYSIOLOGIE (CC 50 % + CT 50 %)	6 ECTS
ECUE 3.2	ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (CC 50 % + CT 50 %)	6 ECTS
UE 4 (12 ECTS)		
ECUE 4.1	ATHLÉTISME (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	4 ECTS
ECUE 4.2	FOOTBALL (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	4 ECTS
ECUE 4.3	DANSE (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	4 ECTS

SEMESTRE 2

UE 5 (3 ECTS)		
ECUE 5.1	ANGLAIS (Ecrit 50 % + Oral 50 %)	3 ECTS
UE 6 (3 ECTS)		
ECUE 6.1	STAGE PRÉPROFESSIONNEL (CC)	3 ECTS
UE 7 (6 ECTS)		
ECUE 7.1	CONNAISSANCE DU MOUVEMENT (CC 50 % + CT 50 %)	3 ECTS
ECUE 7.2	ADAPTATION SANTÉ (CC 50 % + CT 50 %)	3 ECTS
UE 8 (3 ECTS)		
ECUE 8.1	ENTRAÎNEMENT ET INITIATION SPORTIVE (CC 50 % + CT 50 %)	3 ECTS
UE 9 (3 ECTS)		
ECUE 9.1	VOLLEY/BASKET (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	1.5 ECTS
ECUE 9.2	MES STEP et COURSE A PIED (Pratique step 20 % + Pratique course 20 % + Théorie step 30 % + Théorie course 30 %)	1.5 ECTS
UE 10 (6 ECTS)		
ECUE 10.1	OPTION D'OUVERTURE	3 ECTS
ECUE 10.2	MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE (MTU)	3 ECTS
UE 11 (3 ECTS) - Faculté de Santé		
ECUE 11.1	ATOMES - MOLÉCULES ET LEURS APPLICATIONS MÉDICALES	3 ECTS
UE 12 (3 ECTS) - Faculté de Santé		
ECUE 12.1	DE LA CELLULE AUX TISSUS	3 ECTS

6 – Modalités de la Licence 1 STAPS Accès Santé (LAS)

1') Principe de la Licence STAPS Accès Santé (LAS)

Les études de santé ont été réformées en 2020 et plusieurs types de parcours, dont deux existent à l'UPEC, sont proposés aux étudiants intéressés par **la médecine, la maïeutique, la pharmacie, l'odontologie ou la kinésithérapie (sous réserve que toutes ces spécialités soient ouvertes)** :

- **Intégrer une Licence santé** avec une majorité d'enseignements dispensés par la Faculté de santé et des enseignements mineurs proposés par d'autres UFR ou départements comme les STAPS.

- **Intégrer une Licence disciplinaire Accès Santé (LAS)** avec une majorité d'enseignements dispensés par des UFR ou des départements comme les STAPS et des mineures de santé proposées par la Faculté de santé. C'est précisément dans ce contexte que s'inscrit la Licence STAPS Accès Santé (LAS STAPS). A l'UPEC, d'autres UFR proposent des Licences disciplinaires Accès Santé : Droit, Economie-gestion, Lettres, Sciences et Technologie, Sciences politiques...

2') Classement et accès aux filières médicales et paramédicale à partir de la Licence STAPS Accès Santé (LAS)

Bien que des UFR et des départements comme les STAPS soient associés à ce projet, la Faculté de santé continue de fixer les règles d'intégration de ses filières à l'issue de cette première année de Licence. Ces modalités seront transmises aux étudiants par la Faculté de santé.

Les étudiants de l'ensemble des LAS disciplinaires sont classés pour intégrer les filières médicales ou paramédicale. Le nombre de places et les modalités du classement peuvent fluctuer en fonction des décisions de jurys et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour figurer dans les classements, plusieurs conditions sont à remplir :

- **Valider la L1 STAPS Accès Santé dès la première session ;**

- **Obtenir au moins 10/20 à chaque UE de la Faculté de santé** (voir liste des 4 UE ci-après).

Ainsi, même si seulement 2 UE sur les 4 de l'Option Santé sont intégrées à la maquette d'enseignement de la L1 STAPS Accès Santé, tous les étudiants souhaitant candidater aux filières médicales et paramédicale dès la 1^{ère} année de LAS doivent suivre et valider les 4 UE de l'Option Santé (enseignements délivrés par la Faculté de Santé) qui représentent 12 ECTS au total :

OPTION SANTE (12 ECTS)		
Enseignements de la Faculté de Santé (à valider pour candidater aux filières MMOP-K)		
UE 1 Atomes – Molécules et leurs applications médicales (3 ECTS)		
ECUE	Atomes – Molécules et leurs applications médicales (CT)	3 ECTS
UE 2 De la cellule aux tissus (3 ECTS)		
ECUE	De la cellule aux tissus (CT)	3 ECTS
UE 3 Hématologie – Immunologie et développement (3 ECTS)		
ECUE	Hématologie – Immunologie et développement (CT)	3 ECTS
UE 4 Les grands appareils (3 ECTS)		
ECUE	Les grands appareils (CT)	3 ECTS

Les étudiants peuvent également poursuivre leurs études en Licence 2 STAPS Accès Santé (LAS 2 STAPS) ou en Licence 2 STAPS classique. S'ils souhaitent candidater aux filières médicales

et paramédicale en L2 et/ou L3 (deux candidatures maximum), ils doivent poursuivre en Licence 2 STAPS Accès Santé (LAS 2 STAPS).

Plus d'informations sont à retrouver sur le site de la Faculté de santé : <https://sante.u-pec.fr/formations/etudes-medicales/licence-sante>

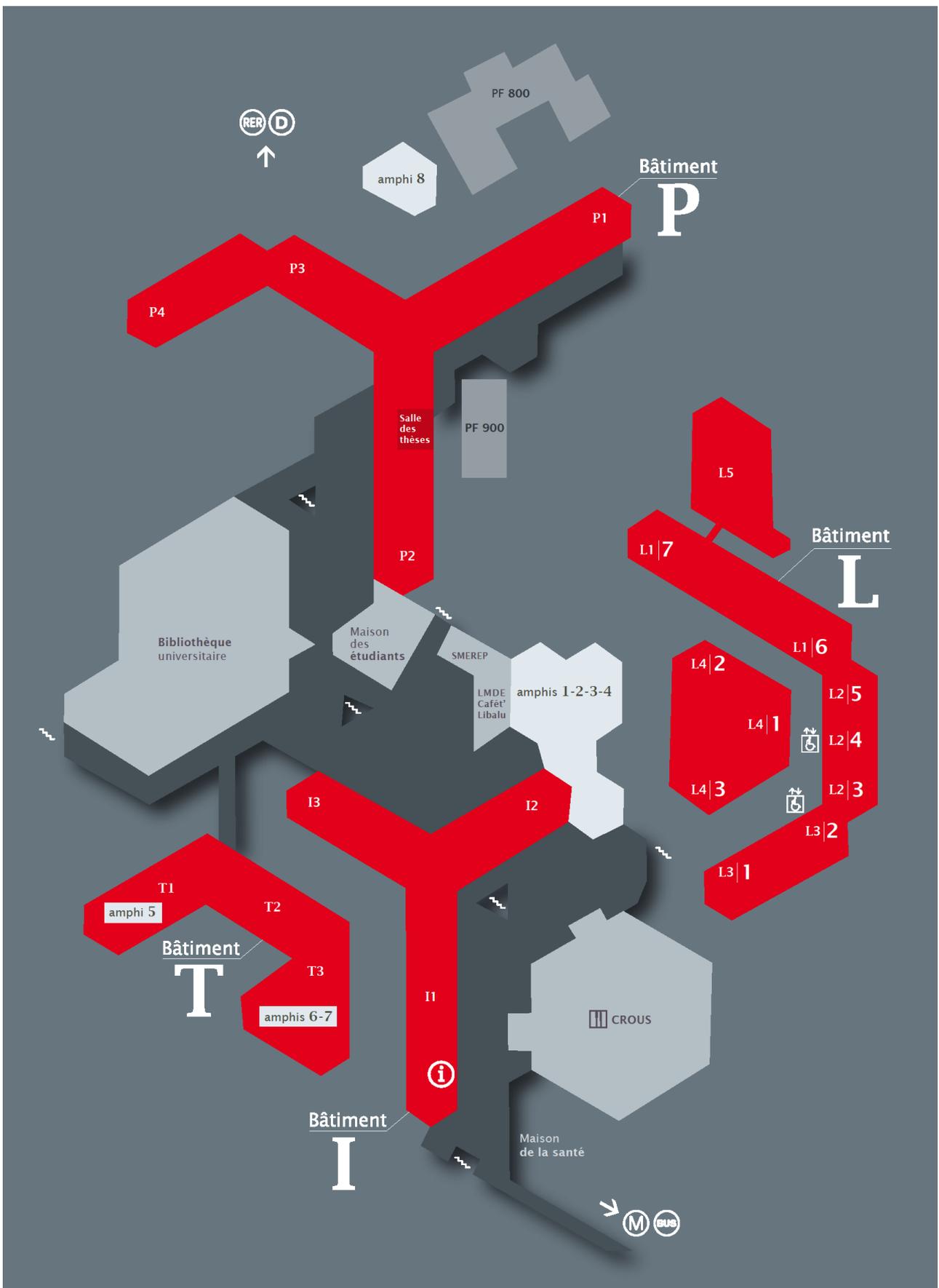
7 - Les campus de l'UPEC

L'UPEC est présente sur plusieurs sites à Créteil mais également à Lieusaint en Seine-et-Marne :

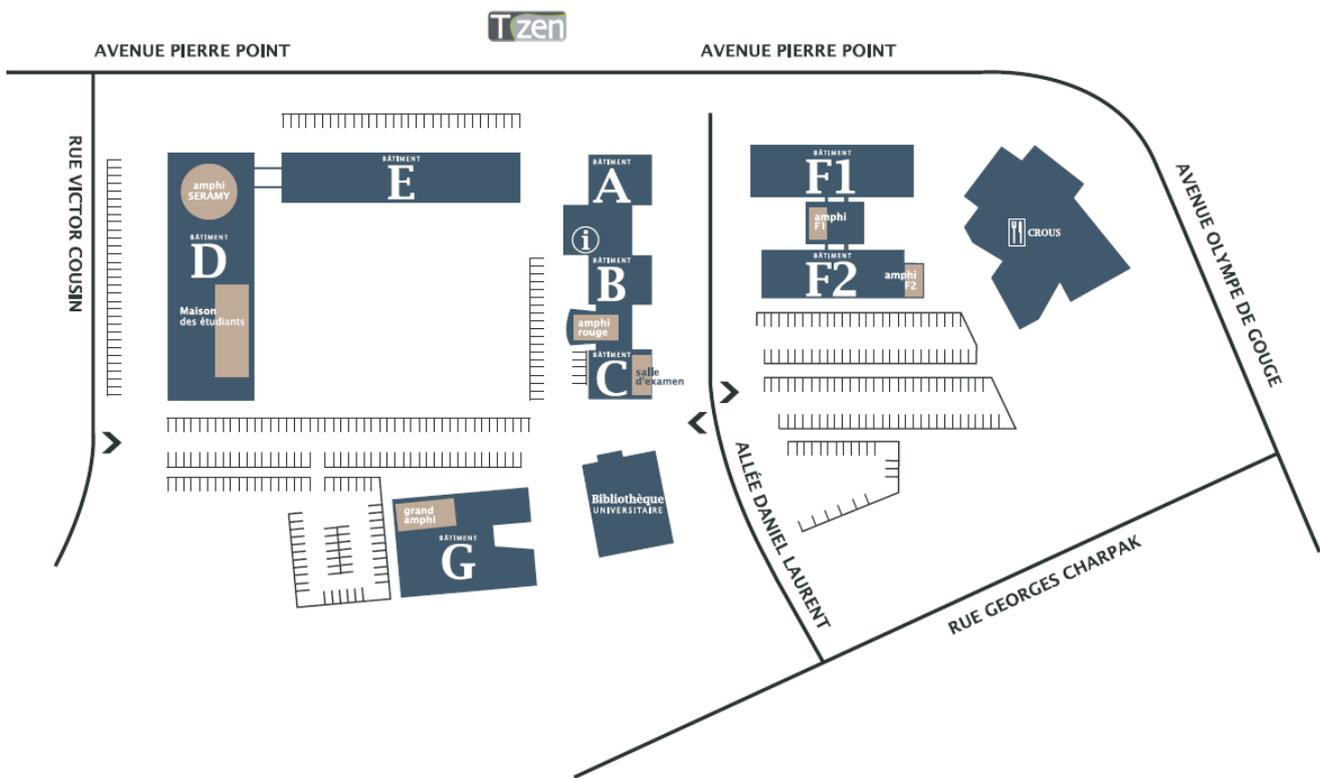
Les différents sites de l'UPEC à Créteil



Plan du Campus Centre

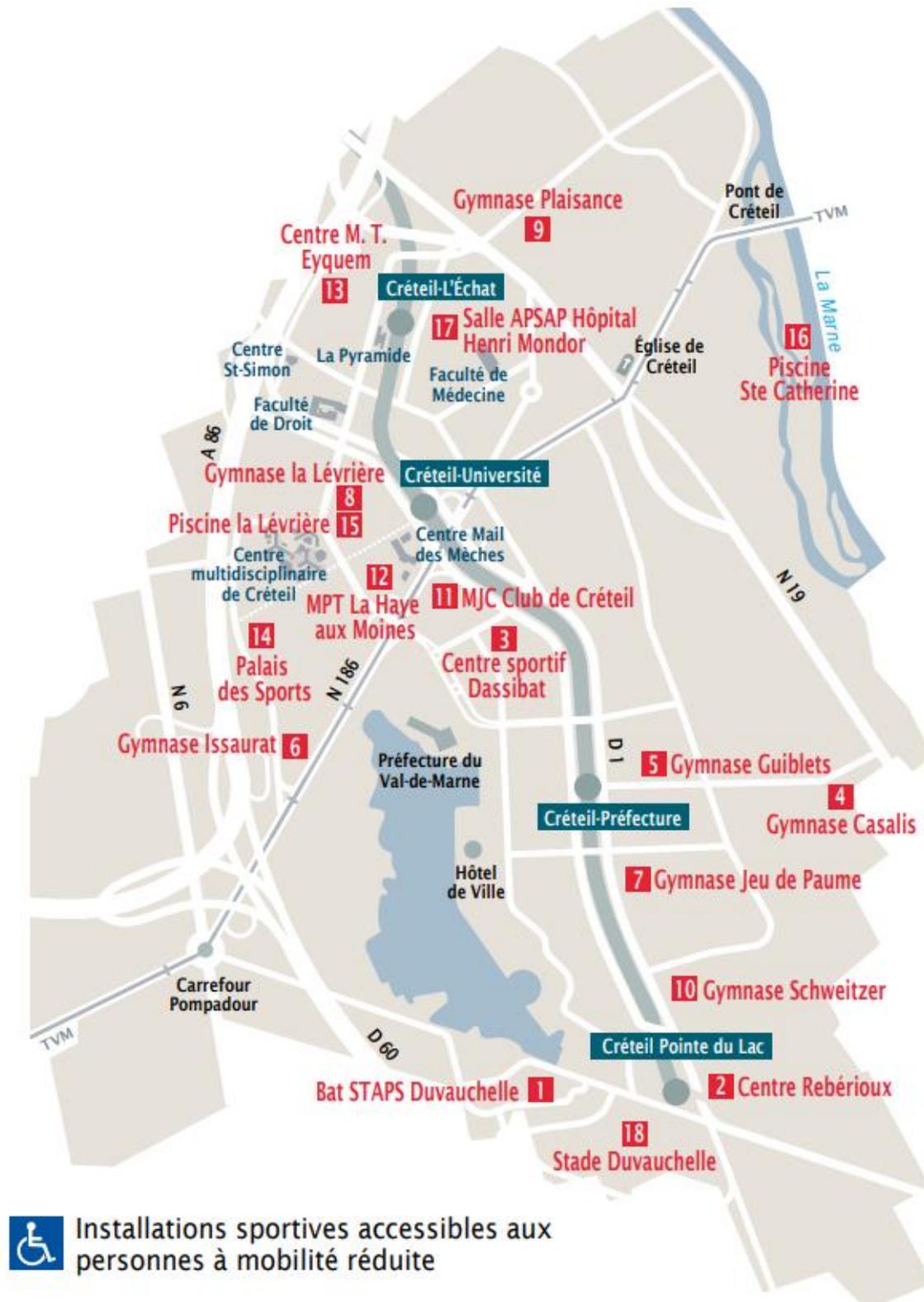


Plan du site de Sénart



8 – Les installations sportives de Créteil

Le campus STAPS de Duvauchelle dispose d'une salle de danse, d'une salle de gymnastique, d'une salle de sports collectifs et d'une salle de musculation. Certaines pratiques sportives se déroulent sur d'autres sites. Retrouvez ci-dessous les différentes adresses :



1 Bâtiment STAPS Duvauchelle 

27, rue Magellan – M° Créteil Pointe du lac
(ligne 8) puis bus 393 direction Thiais,
arrêt Faculté des Sports

2 Centre Rebérioux 

27, avenue François Mitterand
M° Créteil Pointe du Lac (ligne 8)

3 Centre sportif Dassibat 

Centre Dassibat – 7, Av. François Mauriac
M° Créteil Université

4 Gymnase Casalis

33, avenue Docteur Paul Casalis
M° Créteil Préfecture puis bus 181 direction
Créteil – La Gaité, arrêt Casalis-Savar

5 Gymnase Guiblets

86, boulevard Kennedy – M° Créteil Préfecture

6 Gymnase Issaurat

rue Pasteur Valery Radot – M° Créteil Université

7 Gymnase du Jeu de Paume

9, rue du Jeu de Paume – M° Créteil Préfecture

8 Gymnase la Lévrière 

rue F. de Lesseps – M° Créteil Université

9 Gymnase Plaisance

Stade Desmont – 50, Av de Tassigny
M° Créteil l'Echat

10 Gymnase Schweitzer

Rue George-Sand – M° Créteil Préfecture

11 MJC Club de Créteil

1, Rue Charpy – M° Créteil Université

12 MPT la Haye aux Moines

4, allée Georges Braque – M° Créteil Université

13 Centre Marie Thérèse Eyquem

6, rue Thomas Edison – M° Créteil l'Echat

14 Palais des Sports

5, rue Pasteur Valery Radot – M° Créteil Université

15 Piscine La Lévrière 

rue F. de Lesseps – M° Créteil Université

16 Piscine Ste Catherine

Ile Brise Pain - 28, allée Centrale – Bus TVM,
arrêt Pont de Créteil

17 Salle APSAP Hôpital Henri Mondor

Accès face à la sortie du métro Créteil l'Echat
Bât porte 29

18 Stade Duvauchelle

Parc Municipal des Sports – chemin des bassins
M° Créteil Pointe du lac (ligne 8).

Salle Victor Hugo

14 rue des Écoles - 94000 Créteil

Centre sportif Nelson Paillou

14 rue des Sarrazins - 94000 Créteil

Gymnase Beuvin

Rue Henri Koch - 94000 Créteil

9 – Les installations sportives de Sénart

Si vous êtes étudiant sur le site de Sénart, vous réalisez la plupart de vos activités sportives dans les villes de Lieusaint et Combs-la-Ville. Retrouvez les adresses ci-dessous :

Stade omnisport

Rue des Grands Champs - 77127 Lieusaint

Gymnase Salvador Allende

Rue du Bois de l'Evêque - 77380 Combs-la-Ville

Stade Alain Mimoun

Route de Varennes - 77380 Combs-la-Ville

Gymnase Lavoisier

Rue des Grands Champs - 77127 Lieusaint

Gymnase des Récollets

Route de Vaux - 77000 Melun

Halle sportive de Tigery

Avenue de l'Orme à Desseley 91250 Tigery

Gymnase Richard Dacoury

8 boulevard Victor Schœlcher – 77127 Lieusaint

Salle de la Chasse

2 rue de Tigery – 77127 Lieusaint

II – A LA RENTRÉE

1 – Réaliser votre inscription administrative et pédagogique

L'**inscription administrative** est la première étape à réaliser lorsque vous êtes accepté à l'université. Celle-ci est possible dès le mois de juillet et vous confère le statut d'étudiant pour l'année à venir. Après le paiement de vos droits d'inscription, vous obtenez votre carte étudiante ainsi que votre certificat de scolarité. N'oubliez pas de coller l'autocollant correspondant à votre année d'étude sur la carte.

L'inscription administrative est gérée exclusivement par le SIOE de l'université, dont vous retrouvez les coordonnées ci-dessous :

Service des inscriptions et organisation des études (SIOE)

Il gère les inscriptions administratives et délivre les cartes étudiantes.

Campus Centre, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL

Les inscriptions en présentiel se font uniquement sur rendez-vous

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (sous réserve de modification)

Tel : 01 45 17 12 48

Assistance téléphonique lors des inscriptions : 01 45 17 12 00

Problème de paiement (agent comptable) : 01 45 17 71 64

Email : sioe@u-pec.fr

Tel. du Service des bourses : 01 45 17 12 43

Tel. du Service des diplômes : 01 45 17 12 42

Dans un second temps, vous devez procéder à votre **inscription pédagogique** sur votre espace numérique **eCampus**. Celle-ci concerne plus particulièrement votre inscription dans les enseignements et les examens. Votre scolarité pédagogique, qui en a la gestion, vous informera des dates d'inscription après la rentrée universitaire. Elle est à réaliser avant chaque semestre.

2 – Activer votre compte numérique

Une fois votre inscription administrative réalisée, vous devez activer votre compte numérique sur le site <https://sesame.u-pec.fr/>. Celui-ci vous permet de bénéficier d'une adresse mail au format *prenom.nom@etu.u-pec.fr* et de vous connecter à vos espaces numériques de travail. Ils comprennent :

e-Campus : plateforme numérique qui donne accès aux inscriptions pédagogiques, aux résultats des examens et aux réinscriptions administratives.

EPREL : plateforme numérique qui donne accès aux cours mis ligne par les enseignants. Les dossiers de PPP et les rapports de stage devront être remis sur cet espace aux dates prévues.

Si vous rencontrez des problèmes concernant votre inscription ou dans l'activation de votre compte, vous pouvez rédiger un ticket d'assistance à l'adresse :

<https://support-inscription.u-pec.fr>

3 – Connaître votre emploi du temps

Les emplois du temps sont mis en ligne et actualisés en temps réel sur le site ADE à l'adresse suivante : <https://ade.u-pec.fr/direct/>
 Pour vous connecter, vous devez rentrer comme identifiant *sess_staps_web* sans mot de passe. Sélectionnez ensuite « PROJET UPEC - 20XX-20XX ».

ALLEZ DANS « GROUPES » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne
 ALLEZ DANS « UFR STAPS » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne
 ALLEZ DANS « Licence 1 STAPS » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne
 ALLEZ SUR VOTRE GROUPE
 ALLEZ DANS LES ONGLETS DU BAS POUR FAIRE DEFILER LES SEMAINES DE COURS

The screenshot shows a weekly timetable interface. On the left, there is a calendar for September 2018 and a search bar. Below the search bar is a list of resources, including 'Licence 1 - STAPS' and 'L1 - G10'. The main area is a grid with columns for each day from Monday (03/09/2018) to Saturday (08/09/2018) and rows for time slots from 07:30 to 22:00. The grid contains course information such as '500 étudiants', 'L1 - PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENT', and 'ECUE 1.4 - Psychologie de l'adolescent'. At the bottom, there are navigation options for different weeks, with the current week (36) of 03/09/2018 highlighted.

Capture d'écran du site ADE.

- L'abréviation "**DUV**" signifie "Duvauchelle", c'est-à-dire le campus STAPS, situé 27 avenue Magellan à Créteil. C'est là que se trouvent notamment la salle de gym, la salle de danse, le gymnase et les salles de cours telles que la 105 (1er étage) ou la 205 (2e étage).

- La mention "**Boule**" correspond au Campus André Boule, c'est-à-dire la Faculté de droit, située 83-85 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention "**CC**" correspond au Campus Centre, situé 61 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention « **PYR** » correspond à la Pyramide, située 80 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

5 – Bénéficiaire d'un régime dérogatoire chaque semestre

Un statut spécifique existe pour les étudiants sportifs/artistes de haut niveau et les salariés. Il vous permettra de signer un contrat pédagogique qui vous exemptera de l'assiduité de certains TD et à certains examens du contrôle continu. On parle alors de « régime dérogatoire ».

Sportifs de haut niveau (SHN)

Pour bénéficier du statut de Sportif de haut-niveau (SHN), vous devez être inscrit sur la **liste des sportifs de haut niveau** ou sur la **liste Espoir du Ministère des Sports**. Vous devrez vous recenser en ligne, au début de l'année universitaire et au début du second semestre, via un lien envoyé par la scolarité. Après validation, un contrat pédagogique de formation vous sera proposé.

Salariés

Si vous êtes salarié, vous pouvez bénéficier d'un régime dérogatoire à condition que **votre activité professionnelle soit égale ou supérieure à 10 heures par semaine**. Vous devrez vous recenser en ligne au début de l'année universitaire et au début du second semestre via un lien envoyé par la scolarité. Après validation, un contrat pédagogique de formation vous sera proposé.

ATTENTION !

- Les étudiants salariés ou SHN du parcours kiné doivent impérativement participer aux contrôles continus pour être comptabilisés dans le classement kiné.
- Tous les étudiants doivent obligatoirement participer aux pratiques sportives de fin de semestre afin d'être évalués. Les étudiants dérogatoires doivent prendre contact avec leurs enseignants référents pour obtenir les dates d'évaluation.

6 – Vous inscrire à la FFSU (facultatif)

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire à la Fédération française du sport universitaire (FFSU) qui vous permet de faire des compétitions sportives dans plusieurs disciplines (athlétisme, danse, cyclisme, natation, rugby, tennis...). Les entraînements commencent généralement au début du mois d'octobre et durent toute l'année. Vos enseignants vous communiqueront les modalités d'inscription au mois de septembre.

Vous serez évalué lors de cette pratique et votre note sera comptabilisée au semestre 2 en tant qu'option d'ouverture. Les étudiants non-inscrits à la FFSU pourront choisir une option au second semestre parmi celles proposées par les différentes composantes de l'UPEC.

La FFSU est gérée par le Service des activités physiques et sportives (SUAPS) :

SUAPS
Service Vie de Campus
Campus Centre – Niveau Dalle
01 45 17 13 84 / suaps@u-pec.fr

III – AU COURS DE L'ANNÉE

1 – Vous informer

Toutes les informations (dates des inscriptions pédagogiques, calendrier des examens, date des résultats, dates du rendu des rapports de stage...) sont diffusées sur le site de la scolarité. Il est **impératif de le consulter régulièrement** pour que votre formation se déroule au mieux.

Il est accessible en tapant « L1 STAPS UPEC » sur un moteur de recherche ou bien en tapant l'adresse suivante dans un navigateur web : <http://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licences-staps/l1-staps/licence-1-staps-informations-scolarite-602019.kjsp>

Certaines informations importantes sont également envoyées par e-mail.

The screenshot shows the UPEC website interface. At the top, there is a navigation menu with links: PRÉSENTATION, FORMATIONS, SCOLARITÉ, INTERNATIONAL, STAGES - EMPLOI, and RECHERCHE. On the left, a green sidebar lists various categories: LICENCE SESS, LICENCES STAPS, L1 STAPS, L2 STAPS, L3 Entraînement sportif, L3 Education - Motricité, L3 Management du sport, Lpro Vieillessement, MASTERS SESS, MASTERS STAPS, and CALENDRIER DE RENTRÉE. The main content area is titled 'LICENCE 1 STAPS : INFORMATIONS SCOLARITÉ' and features an RSS feed subscription button. Below this, there are three sections: 'L1 STAPS - CALENDRIER DU RATTRAPAGE' with exam dates from June 24 to July 3; 'L1 STAPS - ORGANISATION DU RATTRAPAGE' with information about the catch-up process; and 'L1 STAPS - RESULTATS DU PARCOURS KINÉ' with a note that results are available. On the right side, contact details for Antoine Léger (phone: 01 45 17 44 06, email: antoine.leger@u-pec.fr) and opening hours are provided. A section titled 'EMPLOI DU TEMPS' is partially visible at the bottom right.

2 – Communiquer par email avec l'administration et les enseignants

Lorsque vous communiquez par email avec des membres de l'université (personnels administratifs et enseignants), il est impératif de respecter certaines règles si vous souhaitez obtenir une réponse de vos interlocuteurs :

- Être l'auteur de votre message : vous êtes majeurs pour la grande majorité d'entre vous, c'est à vous de communiquer et non à vos parents à qui nous ne pouvons pas divulguer d'informations vous concernant.
- Indiquer un objet précis à votre message pour que l'on identifie plus rapidement votre demande.
- Utiliser une adresse email correcte : il faut privilégier celle de l'université (prenom.nom@etu.u-pec.fr) ou utiliser une adresse mail personnelle comprenant votre nom et prénom. **L'utilisation d'une adresse email avec un pseudonyme est à proscrire.**
- Soigner la présentation de votre message en ayant recours aux formules de politesse (Bonjour, merci, cordialement...): il s'agit d'un échange professionnel et non d'une discussion instantanée.
- Signer votre message en précisant votre nom, prénom, n° d'étudiant et groupe.
- Vérifier l'orthographe avant l'envoi de votre message.

3 – Justifier vos absences

En cas d'absences dans un TD, celles-ci doivent être justifiées directement auprès de l'enseignant lors du prochain cours. Si l'absence est ponctuelle, il n'est pas nécessaire de prévenir la scolarité.

Au-delà de deux absences non justifiées, la note de 0/20 peut vous être attribuée dans l'enseignement.

4 – Etre dispensé de pratique sportive

Il peut arriver que vous soyez dispensé de sport à cause d'une blessure par exemple. Vous devez alors : vous procurer un certificat médical et le transmettre **à tous les enseignants concernés. Ce certificat médical ne vous dispense pas de présence en cours, uniquement de pratique.**

Si votre blessure intervient au moment des évaluations pratiques ; deux cas de figures existent :

- L'enseignant peut vous attribuer une note de niveau si vous avez pu pratiquer plus de 50% du semestre.
- Si l'enseignant n'est pas en capacité de vous évaluer, vous obtiendrez la note de 0 à l'évaluation pratique (40%), néanmoins vous pourrez vous présenter aux épreuves théorique (60%).

5 – Déclarer un accident survenu en cours de sport

Si un accident survient lors d'un cours de sport obligatoire, vous pouvez le déclarer en « accident du travail ». Cela vous permet d'être couvert à 100 % du tarif de la sécurité sociale par la Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-de-Marne avec laquelle nous avons une convention.

Vous devez impérativement faire votre déclaration 48h après l'accident (hors week-ends et jours fériés) auprès de Mme VIDAL dont vous retrouverez les coordonnées ci-dessous :

Mme Valérie VIDAL
valerie.vidal@u-pec.fr
01 45 17 44 76

Pour que la demande soit prise en compte, vous devez apporter :

- **Votre carte vitale**
- **Un certificat médical initial d'accident du travail délivré par votre médecin**

6 – Vous présenter aux examens (session 1)

A l'université, il existe deux modes d'évaluation :

- **Les contrôles continus (CC)** : ils peuvent prendre la forme d'un contrôle de connaissance en TD, d'une évaluation de mi-semester, d'un dossier ou d'une évaluation de pratique sportive.
- **Les contrôles terminaux (CT)** : ils sont réalisés à la fin de chaque semestre selon un calendrier établi par l'administration et diffusé au plus tard, quinze jours avant le début des épreuves. Celui-ci sera publié sur le site de la scolarité.

Bénéficiaire d'un aménagement pour les examens

Si vous présentez un handicap, vous pouvez prendre contact avec le Service de Médecine préventive afin d'obtenir des aménagements pour les examens.

Médecine préventive

Site de Créteil

Campus Centre, Maison de la santé, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL
Tel : 01 45 17 15 15

Site de Sénart

Tel : 01 64 13 41 89

Email : sumpps@u-pec.fr

Avertissement concernant la triche aux examens

La fraude lors d'un examen (découverte d'antisèches, téléphone, montre...) vous expose à des sanctions disciplinaires.

Le surveillant et/ou enseignant qui a constaté la fraude ou la tentative de fraude l'indique toujours sur le procès-verbal d'épreuve relatant les faits.

L'information est transmise à la section disciplinaire de l'université qui a le pouvoir de statuer.

Attention, aucun relevé de notes, aucune attestation de réussite ni aucun diplôme ne peut vous être délivré avant que la section disciplinaire n'ait rendu son jugement.

Les sanctions peuvent être les suivantes :

- La nullité de l'épreuve, voire de la session d'examen pour l'étudiant concerné.
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans, voire l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

7 - Connaître vos résultats et consulter vos copies

A l'issue du jury, **les résultats sont publiés en ligne sur votre espace numérique e-Campus**, aux dates indiquées préalablement par la scolarité. Le relevé de notes officiel sera ensuite à retirer selon un planning de distribution.

Les relevés de notes sont conservés à la scolarité tout au long de l'année universitaire. Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pouvez également faire une procuration auprès d'un tiers en lui fournissant une autorisation écrite et une photocopie de votre carte étudiante. Attention, il s'agit de documents officiels qui doivent être conservés précieusement. **Aucun duplicata ne peut être fourni.**

Des créneaux pour la consultation des copies sont fixés par chaque enseignant. Aucune consultation n'est possible en dehors des dates et horaires définis.

Signaler une anomalie à propos de vos résultats

Dès la publication des résultats sur la plateforme eCampus, un formulaire numérique est mis à votre disposition afin que vous puissiez nous signaler les anomalies concernant vos résultats.

Il peut s'agir :

- d'une note de contrôle continu non prise en compte
- d'une absence injustifiée à un examen terminal alors que vous étiez présent
- d'un problème de calcul de votre moyenne intégrant les coefficients.

Votre signalement sera étudié et l'anomalie corrigée si celle-ci elle est avérée.

Il est impératif de le signaler dans le délai précisé dans le formulaire. **Passée une période de deux mois après la publication des résultats, aucun changement de notes ne pourra être pris en compte.**

En revanche, une note que vous jugez trop faible n'est pas une anomalie. Pour comprendre vos erreurs, vous pouvez demander à consulter votre copie.

Lecture du relevé de notes

ADM (Admis) : l'élément est validé par une note égale ou supérieure à 10.

VAL (Validé) : L'élément est validé par compensation.

COMP (Compensé) : vous validez votre année par compensation des deux semestres, même si l'un des deux est ajourné.

AJ (Ajourné) : votre note est inférieure à 10, l'élément n'est pas validé.

ABI (Absence injustifiée) et DEF (Défaillant): vous avez été absent à un partiel. Ceci entraîne une défaillance au niveau de l'UE et du semestre, empêchant le calcul de la moyenne. La défaillance disparaît au rattrapage.

AJAP (Ajourné mais Autorisé à Poursuivre).

Le passage à l'année immédiatement supérieure avec au plus un semestre non validé est autorisé à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (impossible de passer en 3ème année si semestre 1 ou 2 non validé) et que la note du semestre non validée soit comprise entre 8 et 10.

UE : Unité d'enseignement

ECUE : Elément constitutif d'une unité d'enseignement

ECTS : European Crédit Transfert System.

Ces crédits correspondent également au coefficient.

8 – Vous présenter au rattrapage (session 2)

Si à l'issue des examens semestriels, vous ne parvenez pas à valider votre année, vous pouvez vous présenter au rattrapage. Vous avez le choix des disciplines à repasser parmi les ECUE ajournés et non compensés.

Voici quelques informations à connaître :

- **Le principe du rattrapage est de vous présenter aux épreuves dans lesquelles vous êtes ajourné, c'est-à-dire lorsque la moyenne de votre ECUE (CC + CT) est inférieure à 10/20.**
 - o **Cependant, il est impossible de vous présenter à des épreuves du rattrapage au sein d'un semestre, d'une UE ou d'un ECUE validés.** La compensation vous a permis de valider les enseignements ajournés.
 - Par exemple, si vous avez validé votre premier semestre, il est impossible de repasser la sociologie même si votre moyenne est inférieure à 10/20 dans cet enseignement. La mention « VAL » ou « COMP » sur votre relevé de notes l'atteste.
- **Au rattrapage, une règle prévoit de prendre en compte la meilleure note entre la session 1 et la session 2.**
 - o Si la note obtenue au rattrapage est inférieure à celle de la session 1, elle n'est pas conservée pour ne pas vous pénaliser.
 - Pour la session 1, la note prise en compte est la moyenne du contrôle continu (CC) et du contrôle terminal (CT) de l'ECUE.
 - Pour la session 2, il s'agit uniquement de la note de l'examen de rattrapage.
 - **Par conséquent, pour les examens des pratiques sportives, la note obtenue aux rattrapages est prise en compte seule. Elle ne fait pas**

l'objet d'un nouveau calcul de moyenne avec la pratique sportive obtenue en session 1.

- **Attention, la règle de conserver la meilleure des deux notes ne concerne que le rattrapage d'une même année universitaire.** En cas de redoublement, seules les notes égales ou supérieures à 10 sont conservées. Les autres disparaissent et les compteurs sont remis à zéro.

9 - Redoubler ou bénéficiaire du statut d'AJAP

Si vous ne parvenez pas à valider votre année à la suite du rattrapage, deux cas de figure se présentent :

- Vous êtes ajourné (AJ) au premier et au deuxième semestre.

- Sur le plan administratif, vous avez le droit de redoubler votre L1 STAPS et faire votre réinscription sur le site eCampus de l'UPEC à partir du mois de juillet.
- **L'année de votre redoublement, vous conservez uniquement les moyennes des UE, des ECUES si elles sont égales ou supérieures à 10/20. Les compteurs sont remis à zéro pour toutes les notes inférieures à 10/20.**
 - Lorsqu'il est indiqué qu'un ECUE doit être validé à 10/20, il s'agit de la moyenne du contrôle continu (CC) et du partiel de fin de semestre (CT).
 - **Si vous avez obtenu 7/20 à un CC et 10/20 à un CT, la note de 10/20 n'est pas conservée puisque la moyenne de l'ECUE est de 8.5/20.**

- Vous êtes AJAP (ajourné mais autorisé à poursuivre) :

Le passage à l'année immédiatement supérieure avec au plus un semestre non validé est autorisé à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (impossible de passer en 3ème année si semestre 1 ou 2 non validé) et que la note du semestre non validée soit comprise entre 8 et 10

- Vous pouvez vous inscrire en Licence 2 STAPS sur eCampus.
- **L'année suivante, vous conservez les moyennes des UE, des ECUES et les notes des pratiques sportives si elles sont égales ou supérieures à 10/20.**
 - **Les compteurs sont remis à zéro pour toutes les notes inférieures à 10/20.**
 - Lorsqu'il est indiqué qu'un ECUE doit être validé à 10/20, il s'agit de la moyenne du contrôle continu (CC) et du partiel de fin de semestre (CT).
 - **Si vous avez obtenu 7/20 à un CC et 10/20 à un CT, la note de 10/20 n'est pas conservée puisque la moyenne de l'ECUE est de 8.5/20.**

- **L'année suivante, vous bénéficiez automatiquement du régime dérogatoire pour la Licence 1 :**
 - Vous ne devrez pas vous présenter aux épreuves de contrôle continu.
 - Vous devrez uniquement repasser les examens terminaux en session 1 ou en session 2 selon votre convenance.
 - Pour les pratiques sportives, deux cas de figure se présentent :
 - Si vous faites le choix de vous présenter en session 1, n'oubliez pas de repasser les pratiques sportives dont les notes sont inférieures à 10/20 en plus du contrôle continu écrit.
 - Si vous optez pour la session 2, vous êtes évalué(e) en 100 % écrit et aucune pratique sportive n'est à repasser.
- **Avec le statut d'AJAP, il est possible de passer en Licence 2 même si la Licence 1 n'est pas validée.**
- **En revanche, même si vous obtenez votre Licence 2, il est impossible de passer en Licence 3 si la Licence 1 n'est toujours pas validée.**